http://stjudes.www3.50megs.com/

POUR VOTRE INFORMATION

Destinataire :	**Bernard Landry**
N° de télécopieur :	514 873-6769
Expéditeur :	Rosaire SAVARD
N° de télécopieur :	Pour télécopier à ce numéro, il faut me téléphoner à l'avance
Téléphone domicile :	514 593-5980
Téléphone bureau :	
Date et heure :	2001-12-12 15:58:06
Nb de pages envoyées :	6
Objet :	Demande d'enquête publique

Je persiste à demander qu'une enquête publique indépendante et impartiale soit commandée afin de faire la lumière dans le dossier de la mort douteuse et violente de Mlle Lucienne SAVARD, orpheline de DUPLESSIS. Les Coroners Louis AUTHIER et Anne Marie DAVID ont trafiqués les causes du décès en rescoulant sans notre permission l'expression du visage de ma soeur comme l'auraient fait les NAZIS de Adolf HITLER. Ces Coroners ont agit en véritables tyrans et dictateurs en cachant la tragédie vécu par ma soeur dans la famille "dite" d'accueil tenue par Mme Ella ST-PIERRE-TREMBLAY de Longueuil au 365 rue LAFRANCE qui a surmédicamentée la victime, sans compter la violence physique et psychologique qu'elle a subi sous nos yeux.
Plusieurs témoins ont constaté de VISU, à la morgue de l'hôpital Pierre-Boucher, les signes évidents d'une mort atroce qui ont été camouflés par les coroners identifiés ci-haut. J'ai assisté à une parodie justice ou nos droits les plus fondamentaux ont été violés en contravention aux lois du Québec et du Canada par l'État qui s'est comporté de manière aussi sauvage et éhonté que le font les plus grands barbares de l'Histoire contemporaine. J'ai contabilisé pas moins de 250 articles de lois violés et j'aurais honte de siéger à l'Assemblée nationale sachant que ce pays méprise la dignité humaine à ce point.
Rosaire SAVARD (514) 593-5980

ADDENDUM

Monsieur Bernard LANDRY

Votre décret no 1153-2001, du 26 septembre 2001 devrait s'intitulé "Le décret de la HONTE"

Dans cette entente convenue en catimini avec Bruno ROY, président du COOID, vous excluez les orphelins décédés avant le 30 juin 2001. Vos tortionnaires; le curateur public (Nicole FONTAINE) son avocat Me François DUPIN, Lita FLORES, Jacques HEBERT, le docteur Jean PELOQUIN psychiatre de l'hôpital Charles-Lemoyne, les Centres-Horizon André ALLAIRE et Lorraine NADON de Brossard ainsi messieurs LEBEAU et Phillipe LANDRY de Boucherville, la famille d'accueil de madame Ella SAINT-PIERRE TREMBLAY de Longueuil ont assasinés ma soeur le 23 avril 2000, donc exclut de votre honteux décret avec la complicité des coroners Louis AUTHIER et Anne-Marie DAVID qui ont camouflés les preuves de sa mort violente avec la complicité de mon propre avocat, founit par l'aide juridique, Me Sylvain LALLIER qui s'est même permit de me demander si j'avais déjà couché avec ma soeur .... !

Tous ces gens ne se sont pas gêner pour nous avoir fait subir la TYRANNIE.

En 1945, Adolf HILTER a lui aussi passé un décret qui interdissait les poursuites criminelles contre son gouvernement, c'est l'Histoire qui se répète !

Rosaire Savard

Rosaire SAVARD (11 juin 2002)

Le 28 octobre 2002

Comité des orphelins et orphelines institutionnalisés
de Duplessis (COOID)
1231, rue Panet, (3e étage)
Mtl, Qc, H2L 2Y6

Tél.:(514) 521-1954

1-877-444-0924

a/s M.Bruno Roy prés.

OBJET: Ma réponse à mon expulsion des "Orphelins de Duplessis" par M.Bruno Roy prés. du COOID en date du 9 octobre 2002.

M.Bruno Roy,

À l'instar de M.Paul Bégin ministre de la justice du Québec, à votre tour, vous cachez la vérité aux citoyens concernant les 321 plaintes dans ce dossier, vous n'avez pas honte!

Ayant consulté les sites de M.Paul-Emile Brouillard sur INTERNET, je constate que vous êtes incapable de répliquer à ses allégations contre vous personnellement; lesquelles, demeurent incontestables; également, la prise de position du père Jean Bellefeuille S.J. jésuite, confirme la véracité des propos dudit Paul-Emile Brouillard!

Il est manifeste que vous êtes un amateur et un opportuniste, sachez que je n'ai aucun intérêt personnel à vous considérer comme un ami car; à l'endroit de ces orphelins vous êtes un traître authentique!

RECTIFICATION: Le 1 er et le 2 ième ATTENDU sont faux, la preuve: dans votre lettre du 9 septembre 2002 vous indiquez que les gens d'Huberdeau devraient venir voter en grand nombre à l'élection du 15 septembre 2002!

CONSTAT: Il est exact qu'au moment où je défendais ma soeur Lucienne Savard je me suis toujours déclaré comme Membre ami et ce; du fait que, personnellement, je ne savais pas, que moi aussi, j'avais été un "Orphelin de Duplessis"! La preuve: il y a quelques mois, j'ai discuté avec Mme Girard la nouvelle secrétaire du COOID et elle m'a fait parvenir ma nouvelle carte de Membre associé et cette carte est payée et valide jusqu'en juillet 2003 et j'ai toujours l'original en main propre! Voir spécimen ci-dessous décrit:

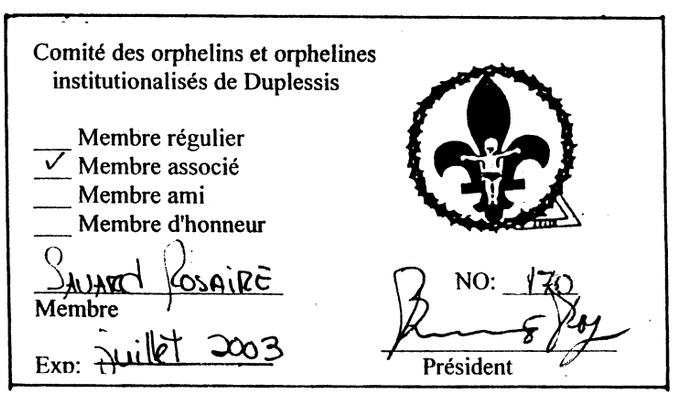
Comité des orphelins et orphelines institutionalisés de Duplessis

___ Membre régulier
✓ Membre associé
___ Membre ami
___ Membre d'honneur

Savard Rosaire
Membre

Exp: Juillet 2003

NO: 170

Président

Croyant le tout conforme, je demeure,

Rosaire Savard

Rosaire Savard
4725 A, Beauvoir
Montréal, Qc, H1R 1V5

Tél.:(514)593-5980

CONCLUSION: La connivence est criante entre le clergé, le gouvernement du Québec, le corps médical du Québec, les assureurs et M.Bruno Roy prés. du COOID pour flouer les "Orphelins de Duplessis" dans ce dossier!

Je prie mes lecteurs et mes lectrices d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Rosaire Savard

Rosaire Savard
4725 A, Beauvoir
Montréal, Qc,
H1R 1V5

Tél.:(514)593-5980

M. Mario Dumont
Hôtel du Parlement
Bureau 3.03
Québec, Qc
G1A 1A4

30 octobre 2002

Monsieur,

Il y a trois ans, le 1er octobre 1999, je vous envoyais une lettre jointe à un dossier sur les injustices subies par ma sœur Lucienne Savard, enfant de Duplessis. Depuis, ma soeur est morte le 23 avril 2000 dans la famille d'accueil qui la maltraitait. J'ai tenté en vain d'obtenir justice. auprès des ministres de la justice et celui des relations avec les citoyens. En désespoir de cause, j'ai écrit une lettre ci-jointe au Premier ministre Bernard Landry où je demandais une enquête publique sans résultat. Cette lettre résume assez bien ce qui s'est passé, aussi je vous épargnerai les détails inclus dans cette lettre.

Maintenant que vous êtes aux portes du pouvoir, je vous demande donc d'exiger la démission de Bernard Landry comme premier ministre et de M. André Boisclair pour malhonnêteté, injustice, complicité du meurtre de ma soeur Lucienne Savard après le fait, complicité et complot pour masquer les faits, abus de pouvoir et de confiance dans le déroulement de leur mandat, entre autre contre les enfants de Duplessis. Je voudrais qu'une enquête soit ouverte sur le comportement de Bruno Roy dans le Comité des enfants de Duplessis, sur les comportements du Curateur public avant et lors de la mort de ma soeur (Nicole Fontaine et Pierre Gabrièle) sur le psychiatre Jean Péloquin, les Centre Horizon et la famille d'accueil de Mme Ella Saint-Pierre et sur le comportement du ministre André Boisclair dans tout ce dossier qui a refusé de nettoyer le bureau du Curateur public malgré ses odeurs nauséabondes, disait-il (Journal de Montréal du 11 août 1998) dans la feuille ci-jointe.

J'aimerais que vous répondiez **clairement** à ma demande par écrit. En espérant que vous ayez le courage et la noblesse que vous semblez démontrer.

Rosaire Savard

Rosaire Savard
4725A Beauvoir
Montréal, Qc
H1R 1V5